


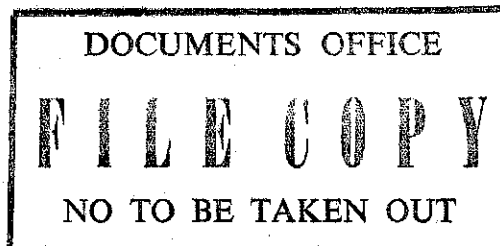
46600

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



  
Distr.  
GENERALE  
E/CN.14/104  
9 février 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Troisième session  
Point 5 (h) de l'ordre du jour



COMMUNICATION DE LA FAO RELATIVE AU POINT 5  
DE L'ORDRE DU JOUR

61-361

CENTRE FAO/CEA SUR LA COMMERCIALISATION  
DU BÉTAIL ET DE LA VIANDE EN AFRIQUE

Fort-Lamy (Tchad), 5-22 décembre 1960

Le Centre sur la commercialisation, organisé conjointement par la FAO et la CEA (Commission économique pour l'Afrique), s'est tenu à Fort-Lamy sur l'invitation du Gouvernement de la République du Tchad. Y participaient des spécialistes de la commercialisation de 17 pays africains. L'objectif était de faciliter l'échange de renseignements et d'expérience sur l'amélioration de la commercialisation du bétail et de la viande, sous le rapport de l'organisation et des méthodes, dans les conditions propres à l'Afrique, afin de favoriser une utilisation plus rationnelle des ressources animales du continent et de mieux satisfaire les besoins des consommateurs. La FAO s'est assuré les services de deux spécialistes - un économiste spécialisé dans la commercialisation du bétail et de la viande et un vétérinaire possédant une grande expérience des conditions particulières qui règnent en Afrique - qui ont été chargés de réunir sur la commercialisation du bétail et de la viande en Afrique les renseignements pertinents devant fournir la base des débats du Centre.

Le Centre était consacré principalement au commerce intérieur de l'Afrique, mais a également étudié les possibilités de créer des débouchés dans le Proche-Orient, l'Asie et l'Europe. Un rapport spécial FAO sur la "Commercialisation du bétail et de la viande au Proche-Orient et dans le Nord-Est de l'Afrique" avait été préparé.

Certaines des principales recommandations formulées par le Centre traitent de la nécessité d'être mieux renseigné sur la production et la consommation de viande, l'organisation de systèmes de commercialisation devant reposer sur des données aussi exactes que possible. Il a été recommandé que la FAO et la CEA entreprennent, en coopération avec les gouvernements intéressés, une enquête visant à mettre au point des techniques permettant d'estimer, avec le plus d'exactitude possible, la production et la consommation, particulièrement dans les zones pour lesquelles on ne dispose d'aucune statistique officielle, cela afin d'évaluer dans quelle mesure l'offre pourra suffire à la demande, compte tenu des éventuelles améliorations pratiques qui pourraient être apportées, sur les plans technologique ou économique, dans la région, et de proposer, le cas échéant, le remplacement des formes de production actuelles par d'autres.

Le Centre s'est attaché particulièrement à l'accroissement de la demande de viande qui se manifesterà en Afrique dans les dix années à venir, et ses répercussions dans les domaines de la lutte contre les

maladies, de l'amélioration de la qualité, et de la commercialisation. On a insisté sur la nécessité d'agir plus efficacement en vue de combattre et d'éliminer les épidémies et de fournir des garanties adéquates concernant l'état sanitaire et le traitement hygiénique du bétail. Il a été particulièrement recommandé de créer de nouveaux circuits de commercialisation et de perfectionner le système existant, afin de favoriser la concurrence. Pour rendre la commercialisation plus efficace, il conviendra d'effectuer des études détaillées sur les moyens de créer des circuits permettant d'acheminer la viande vers les centres éloignés, ainsi que sur les fonctions et les marges bénéficiaires des divers intermédiaires. De même, il faudra évaluer les installations et le matériel actuels, ainsi que les moyens envisagés pour les compléter comme il se doit, par rapport aux besoins des nouveaux circuits de commercialisation.

A propos de ce programme d'amélioration, le Centre a recommandé que les autorités des divers pays coopèrent avec les organisations internationales appropriées afin de soumettre à un examen critique le système répandu actuellement dans de vastes zones d'Afrique et qui consiste à conduire le bétail sur de longues distances le long de certains itinéraires. Il a été recommandé d'effectuer une enquête détaillée en Afrique occidentale et en Afrique centrale afin de déterminer le rôle joué par les divers types de négociants, les marges prélevées, et les pertes subies, exprimées en poids carcasse, ce qui permettra d'aider les autorités intéressées à comparer le coût de ce système de commercialisation avec celui d'autres méthodes reposant sur le transport de la viande à partir d'abattoirs situés dans la zone de production. On a en outre recommandé d'enquêter afin de déterminer la taille optimum des abattoirs par rapport aux disponibilités commercialisables de bétail et aux débouchés accessibles, et d'échanger des renseignements sur les divers types de gestion que l'on aurait intérêt à adopter pour se conformer aux diverses conditions sociales, économiques et commerciales.

On a jugé que l'éducation des producteurs et des consommateurs était indispensable si l'on voulait disposer de bétail de meilleure qualité et si l'on désirait que les consommateurs soient informés des différents types de viande qu'ils peuvent acheter à un prix raisonnable. De même, il importe que les gens s'occupant de commercialisation apprennent quelles améliorations peuvent être apportées à leur profession qui bénéficieront aux consommateurs et aux producteurs. Le Centre a recommandé que les gouvernements, avec l'aide de la FAO et d'autres organisations internationales, s'attachent particulièrement à la création de moyens améliorés de dispenser cette éducation et à l'établissement de services d'information pouvant fournir des renseignements à jour sur les disponibilités, les besoins et les prix. On a reconnu l'importance des préférences du consommateur, et la résistance qu'il oppose dans de nombreux pays, notamment les pays musulmans, à l'achat de viande autre que la viande fraîche. Cela s'applique surtout aux pays du Proche-Orient déficitaires en viande, pour lesquels on s'attend à une forte augmentation de la demande et qui constituent d'importants débouchés potentiels pour les pays africains excédentaires.

Il a été recommandé que les gouvernements et les organismes et entreprises publiques et privés combinent leurs ressources pour entreprendre des enquêtes et des recherches sur les facteurs influant sur les préférences des consommateurs, ces études pouvant fournir la base de campagnes d'éducation du consommateur et de propagande visant à accroître la consommation de viande autre que celle qui provient d'animaux fraîchement abattus.

Dans nombre de régions d'Afrique, le manque de capitaux et de crédit entrave l'amélioration de la commercialisation de la viande, et, dans certaines zones, déclenche l'endettement chronique, ce qui tend à élargir les marges de commercialisation au point où les producteurs reçoivent parfois pour leur bétail une somme bien inférieure au montant normal. Le Centre a jugé que la commercialisation efficace du bétail et de la viande est presque partout limitée à des circuits qui ont souvent le caractère de monopoles, et que l'intégration des négociants africains traditionnels dans les circuits de commercialisation modernes était un objectif essentiel. Il a recommandé que l'on prenne dans les centres de consommation l'initiative d'encourager la création d'entreprises de distribution avec lesquelles les fournisseurs éloignés pourraient conclure des arrangements satisfaisants, et exprimé en outre le vœu que des organisations des pays producteurs prennent l'initiative de trouver des sources de crédit, au cas où les circuits de commercialisation des centres de consommation ne disposeraient pas du crédit nécessaire. Le crédit peut également être mis à la disposition des exportateurs sur l'initiative des pays producteurs des dispositions convenables étant prises pour le contrôle. La mise sur pied de coopératives soumises à un contrôle et à une inspection adéquate contribuerait de façon marquée à l'établissement de structures qui favoriseraient l'adoption de méthodes de commercialisation améliorées et, en fin de compte, la participation des producteurs.